

**Division
des Ressources
Humaines**

Dossier suivi par
Mme Brigitte CROSO
Téléphone
03 84 87 27 09

Mél.
Brigitte.croso
@ac-besancon.fr

et

par Mme Ginette MONNOT
Téléphone
03 84 87 27 21

Mél.
ginette.monnot
@ac-besancon.fr

Fax
03 84 87 27 04

**335, Rue Ch. Ragmey
BP 602 – 39021
Lons-le-Saunier
Cedex**

L'INSPECTION ACADEMIQUE DU JURA COMMUNIQUE :

Lons-le-Saunier, le 6 Janvier 2011

Recrutement d'enseignants handicapés contractuels du premier degré (professeur des écoles) dans le Jura à la rentrée 2011

Le Ministère de l'Éducation Nationale mène une politique active en faveur des personnes handicapées.

A la rentrée 2011, 234 postes sont offerts sur le territoire national pour l'insertion professionnelle de personnes handicapées sur des postes d'enseignants dans le premier degré.

Les personnels sont recrutés par la voie contractuelle sans passer de concours.

Conditions de recrutement :

- être bénéficiaire de l'obligation d'emploi
- ne pas être fonctionnaire
- présenter un handicap compatible avec les fonctions de professeur des écoles
- être titulaire d'un master ou titre ou diplôme reconnu équivalent ou être en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master ou titre ou diplôme reconnu équivalent. Dans ce cas, le recrutement ne sera effectif que si l'année d'études est sanctionnée par le diplôme.

Dossier de candidature :

A faire parvenir à la Division des Ressources Humaines (DRH) à l'Inspection académique du Jura 335 rue Charles Ragmey 39021 LONS LE SAUNIER Cedex

Date limite de réception : 18 Mars 2011 à 17h00

Ce dossier doit comporter les pièces suivantes :

- la photocopie du justificatif prouvant la qualité de B.O.E.
- la photocopie des diplômes
- un curriculum vitae
- une lettre de motivation

Modalité de recrutement :

- Après sélection sur dossier et entretien avec les membres d'une commission chargés de s'assurer que le candidat possède bien le profil et les aptitudes nécessaires pour les fonctions postulées.
- Après vérification de l'aptitude physique et de la compatibilité du handicap avec les fonctions postulées par un médecin spécialiste agréé.

Pour chaque candidat retenu un contrat d'une durée d'un an est établi.

Le déroulement du contrat a lieu dans les mêmes conditions que celles prévues pour l'année de stage des lauréats au concours externe de professeur des écoles.

Comme les stagiaires, les contractuels sont placés en situation d'enseignement et affectés dans une école dès la rentrée.

Ils bénéficient du même dispositif d'accompagnement et de formation que les stagiaires.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec la DRH à l'inspection académique du Jura

- par téléphone au 03 84 87 27 21
- par courriel (ginette.monnot@ac-besancon.fr ou ce.diper.gest.ia39@ac-besancon.fr)

Peut aussi être utilement consulté le site du Ministère de l'Éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr> rubrique « Concours, Emploi, Carrière », dossier « Recrutement de personnes handicapées ».